

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 27 février 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 19 février 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D012026

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –  
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE  
Christophe – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET  
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien  
– M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – Mme DUBOIS Christelle –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :  
19/02/2026

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à  
Mme ROBIN Pascale, M. RIGAUD Denis a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absent excusé : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **PARTICIPATIONS DU CLUB DE PETANQUE AUX DEPENSES  
D'ELECTRICITE POUR 2025**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation du club de pétanque, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage des terrains de pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 ; à hauteur de 90% de la consommation comme le stipulait la convention établie entre le Club et notre commune.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, la participation du club s'élève à 2 123.50 kWh au coût unitaire de 0.0945 soit 200.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation du Club de Pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 de 200.67 euros pour 2 123.50 kWh consommés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 02 mars 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20260227-D012026-DE  
Date de réception préfecture : 03/03/2026